

SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE de VALLECALLE (20232)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 17 janvier 2023,
Madame Rose Innocence CASANOVA demeurant à VALLECALLE (20232),
Monsieur Pierre Marie Philippe CASANOVA, demeurant à VALLECALLE (20232),
Monsieur Philippe POGGI, demeurant à SAINT FLORENT (20217),
Madame Rolande JEHL, demeurant à MARSEILLE (13007),
Madame Marie-Dominique MAITREHENRY, demeurant à MONT-SAINT-AIGNAN (76130),
Monsieur Michel MAITREHENRY, demeurant à MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE (14810),
Madame Jeannine MAITREHENRY, demeurant à BASTIA (20200),

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DU BIEN SUIVANT :

Sur la Commune de **VALLECALLE (20232)**, la parcelle de terrain cadastrée Section B Numéro 277 lieudit Saint Paul.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil :

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le Notaire

Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr
[\(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.\)](#)